



**EXTRAIT**  
**DU**  
**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 12 octobre 2006

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle MASLOUHI et M. CLAUDET

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Gilbert MENUT, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, Mme Colette POPARD, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Gérard DUPIRE, M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiaâ MASLOUHI, M. André GERVAIS, M. Paul LECHAPT, Mme Janine BESSIS, M. Pierre PETITJEAN, M. Bernard OBRIOT, M. Bernard BARBEY, Mme Claudette BLIGNY, M. Louis LAURENT, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, Mme Claude-Anne DARCIAUX, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, M. Jean-Paul HESSE, M. Georges MAGLICA, Mme Sylviane FLAMENT, Mme Françoise MANSAT, M. Jean-Pierre BOUHELIER, M. Jean PERRIN, Mme Christine MASSU, Mme Elisabeth BIOT, Mme Françoise TENENBAUM, M. François NOWOTNY, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Hervé BRUYERE, Mme Hélène ROY, M. Patrick MOREAU, M. Rémi DETANG, M. Paul ROIZOT, M. Jean-François DODET, Mme Catherine HERVIEU, Mme Myriam BERNARD, M. Jean-François GONDELLIER, M. Patrick AUDARD, Mme Lê Chinh AVENA, M. Nicolas BOURNY, M. Mohamed BEKHTAOUI, M. Stéphan CLAUDET, Mme Nicole MOSSON.

Membres absents :

, M. Didier MARTIN pouvoir à Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à Mme Lê Chinh AVENA, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, M. Jacques PILLIEN pouvoir à M. Bernard OBRIOT, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Jean-Pierre SOUMIER pouvoir à M. Pierre PETITJEAN, M. Christian PARIS pouvoir à M. Gilbert MENUT, M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mme Myriam BERNARD, M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU.

**OBJET : Concours régional des Meilleurs Apprentis Peintre et Maçon - octobre 2006 - Demande de subvention présentée par la Fédération Française du Bâtiment de Côte d'Or**

Les 11, 12 et 13 octobre prochains auront lieu au CFA BTP Antoine Rosati de Dijon, sous l'égide de la Fédération Française du Bâtiment de Bourgogne, la 17ème édition du concours du meilleur Apprenti Peintre et la 8ème édition du concours du meilleur Apprenti Maçon.

L'objectif de cette manifestation est de participer à la promotion, auprès des jeunes et des familles, des métiers du Bâtiment en général et de ceux de peintre et maçon en particulier, la profession ayant un besoin important de jeunes qualifiés pour assurer le renouvellement des effectifs salariés.

Cette action originale qui est médiatiquement bien relayée offre des métiers du bâtiment, l'image d'une formation initiale de qualité.

Les quatre CFA du Bâtiment de la région Bourgogne proposent aux deux premiers des CAP Peinture et Maçonnerie de l'année 2005-2006 de participer à ce concours en confrontant, pour la circonstance leurs savoir-faire et leurs compétences au cours d'une épreuve technique d'une durée de 20 heures.

Les premiers, classés par un jury de professionnels, seront déclarés Meilleur Apprenti Peintre et Meilleur apprenti Maçon de Bourgogne 2006.

La Fédération Française du Bâtiment de Côte d'Or sollicite du Grand Dijon une subvention de 300 € (150 € pour le concours Peintre et 150 € pour le concours Maçon).

Le budget prévisionnel de cette manifestation est le suivant :

<i>Recettes</i>	<i>Concours meilleur apprenti Maçon de Bourgogne</i>	<i>Concours meilleur apprenti Peintre de Bourgogne</i>
Subvention réseau Fédérations	1 400 €	2 080 €
Union Nationale de la Maçonnerie	800 €	/
<u>Subventions sollicitées :</u>		
Conseil Régional de Bourgogne	4 500 €	4 320 €
Conseil Général Côte d'Or	500 €	500 €
Ville De Dijon	150 €	150 €
Grand Dijon	150 €	150 €
Total	7 500 €	7 200 €

Vu l'avis de la Commission

**LE CONSEIL**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **De dire** que la Communauté de l'Agglomération dijonnaise participera à hauteur de 300 € au Concours des meilleurs Apprentis Peintre et Maçon du mois d'octobre 2006 organisé par la Fédération Française du Bâtiment de Côte d'Or ;

- **D'autoriser** le Président à signer tout acte nécessaire au versement de cette subvention à la Fédération Française du Bâtiment de Côte d'Or ;

- **De dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice en cours.

**PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR**

Déposé le :

**16 OCT. 2006**



Pour extrait conforme,  
Le Président

*[Signature]*

Publié le **13 OCT. 2006**  
Déposé en Préfecture le